

# COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel d'avancement au grade  
d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe  
Session 2016

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013



## Contenu

I.	PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION .....	3
II.	PRESENTATION CHIFFREE GENERALE .....	4
II.1.	CHIFFRES CLES.....	4
II.2.	STATISTIQUES.....	4
III.	PRINCIPALES REGLES DE NOTATION.....	5
IV.	PHASE D'ADMISSIBILITE.....	5
IV.1.	ORGANISATION GENERALE .....	5
IV.2.	EPREUVE .....	5
IV.3.	RESULTATS D'ADMISSIBILITE.....	6
V.	PHASE D'ADMISSION .....	6
V.1.	ORGANISATION GENERALE .....	6
V.2.	EPREUVE .....	6
V.3.	RESULTATS D'ADMISSION .....	7
VI.	CONCLUSION.....	8
VI.1.	PROFIL DES LAUREATS .....	8
VI.2.	COMMENTAIRES .....	8



## I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2016, l'examen professionnel d'avancement au grade d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### ✓ Conditions d'accès

L'examen est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur territorial et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

### ✓ Rappel des fonctions

Les membres du cadre d'emplois des animateurs territoriaux coordonnent et mettent en œuvre des activités d'animation. Ils peuvent encadrer des adjoints d'animation.

Ils interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, de la cohésion sociale, du développement rural et de la politique du développement social urbain. Ils peuvent participer à la mise en place de mesures d'insertion.

Ils interviennent également au sein de structures d'accueil ou d'hébergement, ainsi que dans l'organisation d'activités de loisirs.

Dans le domaine de la médiation sociale, les animateurs territoriaux peuvent conduire ou coordonner les actions de prévention des conflits ou de rétablissement du dialogue entre les personnes et les institutions dans les espaces publics ou ouverts aux publics.

Les titulaires des grades d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe ont vocation à occuper des emplois qui correspondent à un niveau particulier d'expertise. Ils peuvent concevoir et coordonner des projets d'activités socio-éducatives, culturelles et de loisirs, encadrer une équipe d'animation, être adjoint au responsable de service, participer à la conception du projet d'animation de la collectivité locale et à la coordination d'une ou de plusieurs structures d'animation. Ils peuvent être chargés de l'animation de réseaux dans les domaines sociaux, culturels ou d'activités de loisirs. Ils peuvent également conduire des actions de formation.

Dans le domaine de la médiation sociale, ils contribuent au maintien de la cohésion sociale par le développement de partenariats avec les autres professionnels intervenant auprès des publics visés.

### ✓ Organisation

L'examen professionnel est organisé tous les 2 ans. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

### ✓ Zone de conventionnement

Cet examen a été organisé par le CDG31 en convention avec les centres de gestion du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

### ✓ Composition du jury

Collège des élus :

- 1 Vice-Présidente Départementale, Administratrice du CDG31, Présidente du Jury,
- 1 Adjoint au Maire, suppléant de la Présidente,

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentante du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 représentante du CNFPT,

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 ancien Directeur de l'Animation socio-culturelle d'une commune, à la retraite,
- 1 Directeur du Pôle Animation-jeunesse d'une commune.



## II. PRESENTATION CHIFFREE GENERALE

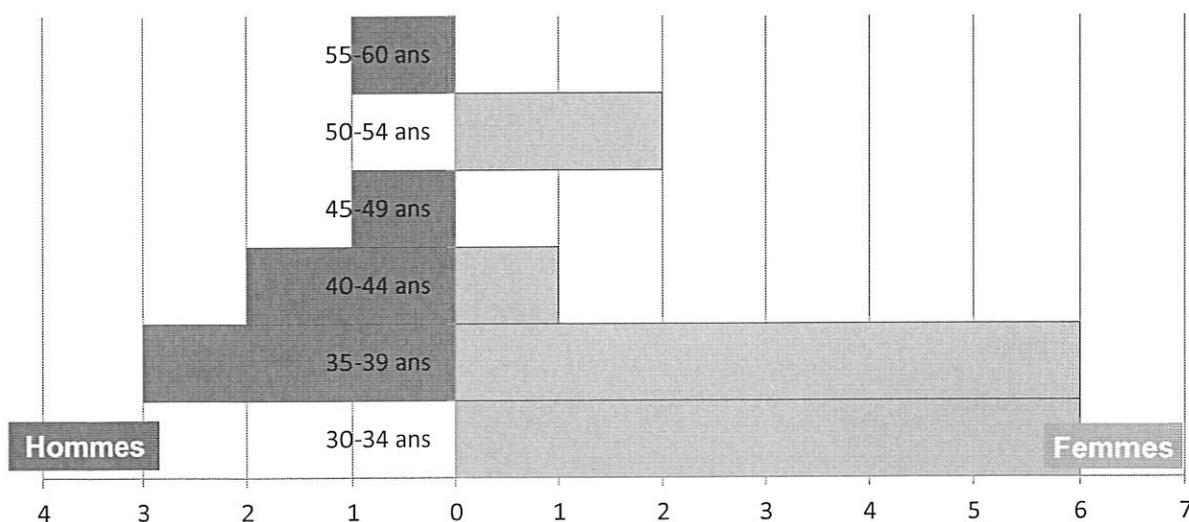
### II.1. CHIFFRES CLES

		Total
Nombre de candidats d'inscrits		22
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	19
	Pourcentage	86,36 %
Nombre de candidats admissibles		19
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	18
	Pourcentage	94,74 %
Nombre de candidats admis		14
Taux de réussite (admis/présents écrit)		73,68 %

Toutes les inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31. Les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

### II.2. STATISTIQUES

#### ✓ Age et sexe



68 % des inscrits sont des femmes dont 80% ont entre 30 et 39 ans.

La moyenne d'âge est de 39 ans avec une différence selon le sexe, soit 37 ans pour les femmes et 42 ans pour les hommes.

#### ✓ Origine géographique

Les candidats sont originaires du département de la Haute-Garonne pour 78 % ou des autres départements conventionnés comme le Lot, le Tarn et le Tarn-et-Garonne.

#### ✓ Préparation des candidats

Un seul candidat a déclaré avoir suivi une préparation auprès d'un organisme, le CNFPT.

### III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION

Les règles sont fixées par le décret 2013-593 du 5 juillet 2013.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note variant de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

### IV. PHASE D'ADMISSIBILITE

#### IV.1. ORGANISATION GENERALE

L'épreuve écrite de l'examen s'est déroulée, sans incident particulier, le 22 septembre 2016 à Ramonville Saint-Agne.

#### IV.2. EPREUVE

##### ✓ **Intitulé**

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales assorti de propositions opérationnelles (durée : 3h00 ; coefficient 1).

##### ✓ **Thématique du sujet**

Le thème abordé était les pratiques « hors-les-murs » d'activité socio-culturelle et plus particulièrement la démarche de mobilité solidaire pour l'organisation d'un chantier ayant pour objectif la réhabilitation d'une école au Burkina Faso et l'installation de matériels informatiques pour cet établissement.

##### ✓ **Objectifs de l'épreuve**

Cette épreuve vise à évaluer, notamment, les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet ;
- mobiliser des connaissances professionnelles pour élaborer des propositions réellement opérationnelles ;
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport ;
- produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible.

##### ✓ **Production attendue des candidats**

Le rapport comporte ainsi deux parties distinctes :

- une première partie, exclusivement rédigée à l'aide des éléments du dossier, qui informe le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet (cadre juridique, contraintes techniques et financières, etc.) ;
- une deuxième partie qui propose des solutions opérationnelles : cette partie peut valoriser des informations du dossier (par exemple des expériences éclairantes conduites par différents établissements et collectivités) mais fait également appel aux connaissances du candidat.



### IV.3. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Le jury d'admissibilité s'est réuni le 4 novembre 2016 au CDG31.

#### ✓ Résultats et analyse

Nombre de candidats présents	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inf. à 5/20	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
19	13	0	11,58	16	7

68,42 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. La moyenne générale se situe à 11,58/20. Aucun candidat n'a obtenu une note éliminatoire inférieure à 5/20.

#### ✓ Constat des correcteurs

Le niveau global des candidats est bon, avec une qualité d'expression et d'orthographe plutôt correcte. Les candidats n'ayant pas eu la moyenne n'ont pas su bien matérialiser le plan ni hiérarchiser et analyser les informations essentielles du dossier. L'identification des enjeux a parfois été oubliée. Au titre des propositions devant être formulées, l'aspect financier et l'évaluation du projet sont moins bien traités que les autres points.

#### ✓ Délibération du jury

13 candidats ont été admis à participer à l'épreuve orale.

## V. PHASE D'ADMISSION

### V.1. ORGANISATION GENERALE

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées, sans incident particulier, les 28 et 29 novembre 2016, dans les locaux du CDG31.

### V.2. EPREUVE

#### ✓ Intitulé de l'épreuve

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement (durée : 20 min. dont 5 min. au plus d'exposé ; coefficient 1).

#### ✓ Composition du jury

Le jury plénier a évalué l'ensemble des candidats de l'examen.

#### ✓ Objectifs de l'épreuve

Le jury pose des questions qui peuvent être déterminées, dans un premier temps, par l'exposé du candidat.

Le jury évalue à la fois les connaissances et les aptitudes professionnelles du candidat, en recourant, le cas échéant, à des « mises en situation professionnelles ».

Les questions permettant de mesurer leur aptitude à exercer l'ensemble des missions dévolues au cadre d'emplois impliquent, de la part du candidat, une connaissance de l'environnement professionnel, prouvant par là-même sa motivation et son sens du service public et plus particulièrement du service public local.

Des connaissances minimales des collectivités territoriales sont ainsi indispensables à tout candidat.

### V.3. RESULTATS D'ADMISSION

Le jury d'admission s'est réuni le 29 novembre 2016.

#### ✓ Résultat de l'épreuve orale

Nombre de candidats présents	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inf. à 5/20	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
18	14	0	12,08	16	8

#### ✓ Constat du jury

77,78 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. Le niveau de candidats était globalement bon.

L'exposé sur l'expérience professionnelle est souvent maîtrisé. Les motivations ne sont pas toujours exprimées.

Pendant le temps d'échange avec le jury, les domaines les plus maîtrisés ont été les connaissances professionnelles et le savoir-faire en matière d'animation. Les candidats font rarement preuve de connaissances du statut de la Fonction Publique Territoriale, indispensables pour une mission d'encadrement. De même, le Jury a constaté globalement des lacunes dans les connaissances de l'environnement territorial.

#### ✓ Résultat général

Nombre de candidats	Nombre de candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20	Moyenne générale	Moyenne la plus haute	Moyenne la plus basse
18	14	11,71	16	8,25

#### ✓ Délibération du jury

Après examen des résultats, 4 candidats ayant obtenu une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves n'ont pas été admis.

14 candidats ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves et ont été déclarés admis.



## VI. CONCLUSION

### VI.1. PROFIL DES LAUREATS

Le profil des lauréats est comparable à celui des inscrits que cela concerne l'âge, le sexe ou l'origine géographique.

### VI.2. COMMENTAIRES

#### ✓ **Profil type**

Le profil type du lauréat de cet examen est plutôt une femme de 37 ans.

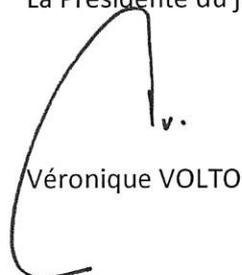
#### ✓ **Niveau de connaissances**

Le jury observe un bon niveau général des candidats inscrits à cette session 2016 avec un taux de réussite de 73,68 %.

Néanmoins, le niveau à l'épreuve orale est inférieur à celui de la session 2014 (moyenne de 13,79 dont aucune note en dessous de 10/20). En effet, les candidats de cette session révèlent des lacunes notables en connaissance de la Fonction Publique Territoriale. Le Jury pense indispensable que des candidats déjà fonctionnaires et titulaires d'un grade de catégorie B maîtrisent les connaissances de base sur l'environnement territorial et, plus spécifiquement, sur le statut de la Fonction Publique Territoriale.

Les lauréats ont su démontrer leurs capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois autant dans leur motivation, leurs connaissances professionnelles en lien avec leur domaine d'activité que dans leurs aptitudes au management.

La Présidente du jury,



Véronique VOLTO